Bellevue

Votre mairie vous informe

No 40 – décembre 2017

P. 6 – Service public
Pour un service postal de qualité

P. 9 – Développement durable
Roselière – Un tri propre et responsable

P. 10 – Social et jeunesse
Une nouvelle saison pour la patinoire

Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Mot de la mairie

Jean-Daniel Viret
Conseiller administratif

L'AÉROPORT FAIT DU BRUIT !

Chers Bellevistes,

Le 10 octobre, nous recevons en mairie une famille de propriétaires bellevistes de longue date. Ils expriment leurs inquiétudes au sujet du « déclassement » (inscrit dans le plan directeur communal) de zone villa en zone mixte de leur propriété familiale à Bellevue.

Le terme « déclassement » les perturbe. Ils ressentent en effet une certaine amertume : « Nous supportons jour après jour des nuisances sonores en augmentation, nous apprenons par ailleurs que la Commune et le Canton déclassent notre propriété de zone villa en zone mixte. »

Ce « déclassement » mérite bien une explication. Les nouvelles prescriptions fédérales réglementant les zones de bruit autour des aéroports interdisent toute construction de nouveaux logements dans les secteurs avec degré de sensibilité 3 et 4 (DS III et DS IV). La parcelle en question se situe précisément en zone DS IV. Les alternatives pour ces propriétaires sont alors peu nombreuses : soit rester en zone villa figée, sans aucune perspective de valorisation, soit passer en zone mixte avec la possibilité de conserver leur maison et de valoriser une partie ou la totalité de leur propriété pour des activités artisanales sans nuisance. Je le concède, le terme « déclassement » est ici malheureux, il véhicule une connotation péjorative. Nous devrions plutôt parler de « reclassement » en zone mixte.

Ainsi, il revient à la Commune de Bellevue, en avance dans l'élaboration de son plan directeur communal, de défricher la problématique des propriétés sous les avions. Elle propose, avec son mandataire Urbaplan, une solution plutôt favorable à des propriétaires, qui nous le comprenons bien, peuvent malgré tout se sentir spoliés.

Que fait donc la Commune de Bellevue pour soutenir ses habitants voisins de l'aéroport ? En tant que Conseiller administratif de la Commune, je suis membre de la commission consultative de l'aéroport et de la sous-commission du développement durable. Bellevue est également membre de l'ATCR-AIG (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève). Active, elle est cosignataire avec 44 communes d'un courrier adressé au Conseil d'Etat et à l'Office fédéral de l'aviation civile exigeant une extension du plafonnement du volume du bruit, des mesures prioritaires pour la mobilité et l'environnement autour de l'aéroport, un contrôle des trajectoires et un dispositif fiable de contrôle pour assurer le respect du plafonnement du volume du bruit. Ce courrier a du poids, il accompagne le Canton dans des négociations fondamentales avec la Confédération au sujet du plan sectoriel d'infrastructure aéronautique de l'aéroport de Genève plus connu sous son acronyme PSIA.

Ce PSIA a pris du retard, il est actuellement en consultation à Berne. Toutefois, les enjeux qu'il soulève sont très importants. Le noyau dur du PSIA a pour objet le plafonnement du bruit qui obligerait l'aéroport à limiter les avions bruyants, les vols entre 22 et 24 heures, à élargir l'interdiction des vols après minuit et à terme, à contenir tout simplement son propre développement. La version finale de ce PSIA nous parviendra seulement ces prochains mois.

Je dois encore signaler l'existence de la CARPE (Coordination régionale pour un aéroport urbain respectueux de la population et de l'environnement) qui regroupe des associations environnementales et de riverains qui s'investissent pour mieux contrôler et limiter les nuisances engendrées par l'aéroport. La CARPE est à l'origine de l'initiative cantonale constitutionnelle « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève ». 14'500 signatures ont été déposées à la Chancellerie en décembre 2016. Nous serons invités à nous prononcer à ce sujet dans le courant de l'année prochaine.

Autrement dit, la thématique du bruit de l'aéroport est un sujet important qui rassemble aussi bien des acteurs associatifs, institutionnels que des riverains. De son côté, la Commune de Bellevue suit avec attention le développement de l'aéroport de sorte à préserver la qualité de vie de ses habitants.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, dans la convivialité et le partage.

Administration communale

LES PROCÈS-VERBAUX DACTYLOGRAPHIÉS ONT 50 ANS !

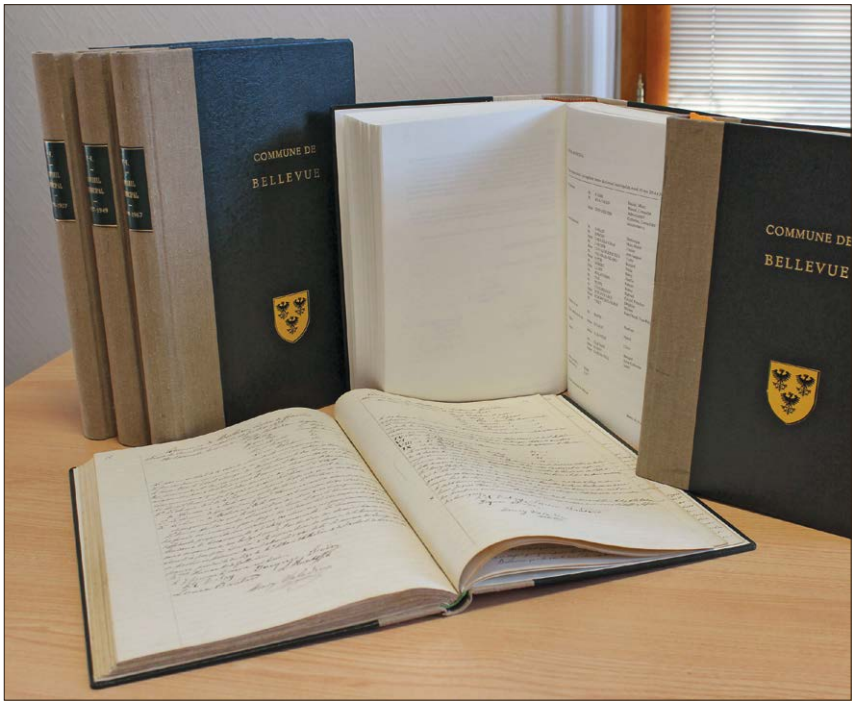

A l'occasion des 50 ans du passage des procès-verbaux manuscrits à leur version dactylographiée, la Mairie a publié les 357 derniers procès-verbaux du Conseil municipal sur son site www.mairie-bellevue.ch.

Ainsi, ce sont 50 ans (de 1967 à 2017) de procès-verbaux, ou PV pour les habitués, qui sont disponibles. Chaque document a été numérisé et contient les retranscriptions dans leur intégralité. Le travail de numérisation, d'interprétation automatisée et de correction a été fait ces dernières années avec les jeunes engagés en Mairie pendant l'été. Profitons ici de remercier toutes celles et ceux qui ont participé à ce projet.

Les procès-verbaux du Conseil municipal sont les documents les plus importants d'une commune. Ils sont consultables par tout à chacun à la Mairie, mais ne peuvent pas être empruntés. A vrai dire, ces documents ne sortent de la Mairie qu'une seule fois pour être reliés par un artisan de la place genevoise. Cette disponibilité limitée et la tendance à une plus grande transparence des administrations publiques a conduit à cette mise à disposition en ligne. Le travail n'est pas terminé pour autant. Il continue avec les PV manuscrits entre 1855 et 1967.

Pour rappel, depuis l'an dernier, les décisions prises au Conseil municipal (délibérations, résolutions et motions) sont publiées le mercredi suivant la séance à laquelle elles ont été adoptées, conformément à l'affichage public. Les nouveaux PV réalisés sont publiés sur internet après approbation à la séance suivante et signature.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à adresser vos questions à cm@mairie-bellevue.ch.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération suivante dont le délai référendaire était fixé au 4 décembre 2017 :

> Adoption du projet de plan directeur de développement industriel et artisanal (PDZIA) Valavran II, N°29'745A-506.

Le Conseil municipal a en outre procédé à l'unanimité :

> Au renvoi au Conseil administratif de la pétition « Pour le maintien d'un véritable office postal à Bellevue » munie de 2'471 signatures dont 1'030 Bellevistes,
> A l'approbation de la Motion interpartis « Pour le maintien d'un service postal complet à Bellevue »,
> A l'approbation (moins une abstention) de la Motion de la commission culture et loisirs « Pour un espace de jeux aqualudiques pour nos enfants »,
> A l'approbation de la Résolution relative à la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre (N° 2016-01),
> A l'approbation de la Résolution visant à s'opposer à la décision de l'ACG attribuant une subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux,
> A la nomination de Delphine Schiavo-Abel en qualité de Présidente de la commission culture et loisirs en remplacement de Laurent Biedermann suite à sa démission,
> A la nomination de Sandra Schneider Branco en qualité de nouvelle membre de la Fondation de la commune de

Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) suite à la démission d'Isabel Garcia-Gill,
> A la nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2018, ainsi que de leurs remplaçants :

Présidente
S. Schneider Branco

Suppléante
A. Lopez Dupuis

Vice-présidente
Y. Clivaz Beetschen

Suppléant
D. Anklin

> A la nomination pour la seconde moitié de la Législature 2015-2020 de Frédéric Luyet en qualité de Président du comité de pilotage du développement durable et Yair Kestin en tant que Vice-président,
> Au renvoi, après présentation, du projet de budget 2018 à la commission finances et administration communale,
> Au traitement de 3 dossiers de naturalisation.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les délibérations suivantes dont le délai référendaire est fixé au 16 janvier 2018 :

> Approbation (moins 3 abstentions) de la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2018 à CHF 30.-,
> Approbation de l'ouverture d'une subvention d'investissement d'un montant de CHF 203'600.- destinée au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux Communes genevoises,
> Approbation (moins 6 oppositions) du budget de fonctionnement annuel 2018, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter,
> Approbation de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 80'000.- destiné à des aménagements urbanistiques en lien avec la création d'un trottoir à la route de Collex, tronçon chemin des Limites-chemin des Grands-Bonnets, par l'Etat de Genève,
> Approbation (moins 1 abstention) de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'100'000.- destiné au remplacement de toutes les fenêtres de l'école Menuiserie et à de menus travaux de rénovation,
> Approbation de l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 200'000.- destiné à la création d'un monte-charge au bâtiment scolaire Mollies,
> Approbation de l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 100'000.- destiné à la réalisation d'une nouvelle classe au bâtiment parascolaire des Aiglons.

Le Conseil municipal a en outre procédé à l'unanimité :

> A la nomination de Mylène Schopfer Sandoz en qualité de membre de la commission finances et administration communale,
> A l'étude (moins 2 abstentions) de l'opportunité de créer un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) à Bellevue par le biais du processus Boussole 21 en 2018,
> Au traitement de 3 dossiers de naturalisation.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2018

En 2018, les séances du Conseil municipal auront lieu les mardis suivants à 20h30 :

6 mars : séance ordinaire
24 avril : présentation des comptes 2017
15 mai : approbation des comptes 2017
12 juin : réserve
16 octobre : présentation du budget 2019
13 novembre : approbation du budget 2019
11 décembre : réserve

NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Comme annoncé dans le précédent journal communal, deux nouveaux conseillers municipaux ont prêté serment :

> **Michel Favre** (PDC), le 17 octobre. Il siégera aux commissions finances et administration communale, bâtiments et travaux publics ainsi qu'au comité de pilotage et groupe du développement durable. Sonia Gatti a repris la place laissée vacante en commission aménagement. Communier de Bellevue depuis 2003, père de famille avec deux enfants et grand père, il travaille aux SIG dans le domaine de l'eau. Il

est président d'une société de pêche et fait passer le permis de pêche. Il participe volontiers aux différentes manifestations de la commune. D'une grande ouverture sur le monde, il a voyagé à plusieurs reprises et a fait régulièrement des rencontres avec les autochtones. Il parle également l'italien. En sport, il s'adonne au cyclisme et au badminton dans le club de Bellevue.

> **Ruben Jimenez** (PLR), le 14 novembre. Il siègera aux commissions finances et administration communale et culture et loisirs. Habitant notre commune depuis près de 10 ans, il dirige le département sûreté de Genève Aéroport depuis bientôt 7 ans. Passionné de golf, il passe une partie de son temps libre sur les parcours et amoureux des animaux, il supporte plusieurs associations de défense des chiens aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Toujours intéressé par l'innovation, il est l'inventeur d'un système de détection précoce pour les chaussures utilisé à Genève Aéroport entre autres.

SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Traditionnellement, la personne qui occupe la Présidence du Conseil municipal, en l'occurrence Sonia Gatti, organise une sortie pour les membres du Conseil municipal ainsi que leurs conjoint-e-s. Cette année, les habitudes ont été quelque peu bousculées puisque ce voyage annuel fut concentré sur un seul jour, le 7 octobre, et les enfants et petits-enfants furent également conviés. Cette année, les participants se sont retrouvés à Lausanne. La quarantaine de participants, parmi lesquels douze enfants, a visité le Musée Olympique pour ensuite profiter d'un repas avec vue sur le lac Léman et d'une promenade sous un soleil automnal. La journée s'est terminée en apothéose pour petits et grands au cirque Knie avec la visite de la ménagerie, puis le spectacle.

Les participants remercient très sincèrement Sonia Gatti pour l'organisation de cette belle journée !

RÉFÉRENDUM ET INITIATIVE : MODIFICATION DU NOMBRE DE SIGNATURES REQUISES

Lors de la votation du 24 septembre 2017, le corps électoral genevois a approuvé une modification constitutionnelle abaissant le nombre de signatures pour faciliter l'exercice des droits politiques et le recours à l'initiative et au référendum (loi constitutionnelle 11917 – Renforçons les droits populaires). Le Conseil d'Etat a donc modifié le règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Ce règlement détermine le nombre de signatures requises pour l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum cantonal ou communal comme suit :
> Initiative populaire constitutionnelle cantonale : 7'697 signatures.
> Initiative populaire législative cantonale ou référendum cantonal : 5'131 signatures.
> Initiative ou référendum communal à Bellevue : 312 (contre 390 avant la modification du règlement).

Pour rappel, les chiffres susmentionnés sont réévalués chaque année en fonction de la population du territoire concerné au 31 décembre précédent.

RAPPORT ADMINISTRATIF ET COMPTE RENDU FINANCIER 2016 À DISPOSITION

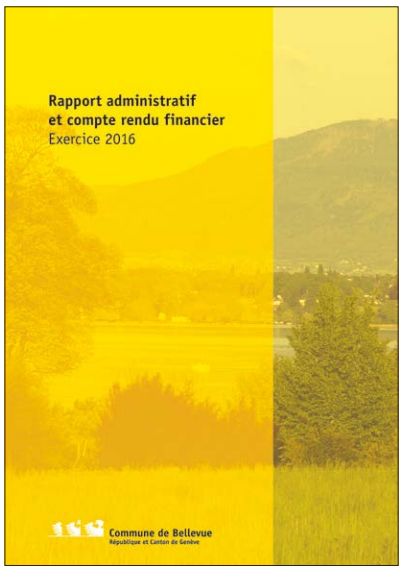

Ce rapport retrace l'activité ordinaire et financière de la Commune tout au long de l'année 2016. Les activités des associations et sociétés locales sont également présentées.

Des exemplaires sont à disposition à la réception de la mairie. Toute personne intéressée peut également le consulter sur www.mairie-bellevue.ch.

POUR UN SERVICE POSTAL DE QUALITÉ

Dans le cadre de la démarche présentée par la direction de la Poste au Conseil d'Etat en juin et qui prévoyait une évaluation de la situation d'une douzaine d'offices de poste, la Poste a décidé que la filiale de Bellevue ferait l'objet de discussions avec les autorités communales. A la suite des premières discussions qui se sont déroulées cette année et compte tenu des éléments présentés par le Conseil administratif de Bellevue, la Poste a décidé de repousser l'examen de ce dossier à 2019. En d'autres termes, il n'y aura pas de changement avant 2020.

La direction de la Poste a pris en compte certains éléments avancés par les autorités de la commune puisque le volume d'affaires, contrairement à de nombreuses filiales dans tout le pays, a évolué de manière positive ces dernières années. En outre, l'accès à la Poste de Versoix sera difficile dès le début de l'année prochaine et de nombreux projets sont prévus sur la commune, lesquels sont susceptibles d'augmenter le flux de la clientèle de cet office de poste qui, en l'état, reste déficitaire.

Ce nouveau calendrier permettra d'observer l'évolution du volume d'affaires et d'évaluer la rentabilité de cet office postal à plus long terme ainsi que les besoins de la population en prestations postales. Les autorités de la commune se réjouissent de ce délai d'observation et de la prise en compte d'éléments spécifiques à notre office de poste.

INSCRIPTION DES JOBS D'ÉTÉ

Comme chaque année, la Commune engagera pendant l'été 2018, une dizaine de jeunes âgés de 16 ans minimum pour travailler dans les services des espaces extérieurs, des bâtiments et de l'administration, ainsi que pour certaines manifestations estivales. Inscription possible dès le 3 janvier 2018 moyennant un formulaire disponible sur le site internet de la commune ou à la réception de la mairie. Le délai pour le retour des dossiers complets est fixé au 2 mars.

BANDEROLES DANS L'ESPACE PUBLIC

Afin d'annoncer les différents événements sur le territoire de Bellevue ou des communes voisines, la commune propose des emplacements prédéfinis pour l'installation de banderoles.

Gratuite sous certaines conditions, la pose d'une banderole est soumise à autorisation. Pour l'obtenir, il suffit de compléter et retourner à la mairie le formulaire disponible sur notre site internet. Une autorisation est ensuite délivrée sous réserve de disponibilité aux emplacements choisis. Les banderoles peuvent être installées au plus tôt 15 jours avant la manifestation et doivent être enlevées à la fin de celle-ci.

Technique, bâtiments, services extérieurs

RETOUR EN IMAGES – INAUGURATION DU NANT DES LIMITES

C'est par de belles couleurs d'automne que les travaux de renaturation du Nant des Limites ont été inaugurés le 14 octobre. Près de 100 personnes ont profité de la partie officielle, du spectacle de danse et de musique du groupe Irmandade Galega na Suiza ainsi que de la présence et dédicace d'Alisa Host, auteure du livre « La voie des cœurs Nomades », éditions Plan Vert, 345 pages. Le sculpteur des bisons Sylvio Asseo était également présent.

NOUVELLE DÉNOMINATION : CHEMIN DES CARRONS

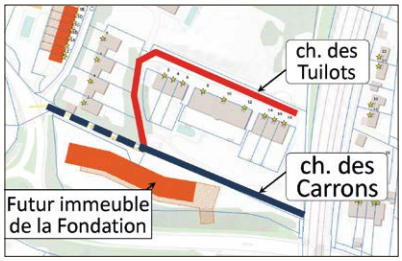

Situé dans une zone résidentielle, le début du chemin des Tuilots, et le chemin piétonnier qui le prolonge jusqu'à la voie de chemin de fer, changera de nom. Le Conseil municipal et le Conseil administratif ont retenu le chemin des Carrons et vous soumettent, par le biais de cet article, cette proposition. Ainsi, sans opposition de la part des habitants, cette appellation deviendra officielle après publication d'un arrêté du Conseil d'Etat, attendu en principe en début d'année prochaine.

Sur les anciennes cartes du site, aucun lieu-dit n'y figure. Le chemin des Carrons a ainsi été suggéré en raison de l'histoire et la géologie du lieu. En patois genevois, le terme « carron » signifie grosse brique en terre cuite. Cette dénomination se prête donc parfaitement à la nature argileuse du sol. Sans oublier que la tuilerie de la famille Eggly, fondée en 1750 et active jusqu'en 1940, se trouvait à proximité, sur le chemin des Tuileries.

BELLEVUE SURFE À HAUT DÉBIT !

La commune de Bellevue dispose désormais d'une couverture ultra haut débit avec un Internet rapide allant jusqu'à 500 Mbit/s. Swisscom a en effet mené des travaux de modernisation du réseau fixe au moyen des technologies « Fibre to the Street » et « Fibre to the Building ». Les habitants peuvent en tout temps vérifier la vitesse à laquelle ils surfent sur Internet ainsi que les prestations et produits disponibles sur www.swisscom.ch/checker.

Développement durable et déchets

NOUVELLE DÉCHETTERIE À LA CHÊNAIE

Soucieuse de l'environnement, la Commune de Bellevue invite ses habitants à recycler leurs déchets. Six déchetteries enterrées existent sur le territoire communal. Ce dispositif se voit aujourd'hui renforcé avec un nouveau site sur le chemin de la Chênaie, à proximité du Coin-de-Terre. Depuis la mi-octobre, les riverains peuvent apporter leurs déchets sur ce site qui prévoit la récupération des ordures ménagères, des déchets de cuisine, du PET, du papier, de l'aluminium et fer blanc, des piles ainsi que du verre.

L'utilisation des déchetteries est soumise à des règles. A ce propos, les déchets peuvent être déposés les jours ouvrables entre 8h et 19h. Disponible sur le site de la commune, le règlement relatif à la gestion des déchets donne plus de précisions. Enfin, pour perfectionner son art du tri, le fascicule « Sachez faire le tri ! » est également disponible sur le site internet. Il contient toute une série de conseils et astuces pour un tri de qualité et sera prochainement actualisé avec le calendrier des levées 2018.

ESREC DES CHÂNATS : NOUVEAUX HORAIRES

Depuis le 1er novembre, l'espace de récupération cantonal des Châtats est ouvert aux particuliers selon l'horaire ci-contre.

La liste des déchets autorisés sur cet espace de récupération est disponible sur le site internet communal.

Horaires standard (mars - oct.)
Lundi : fermé
Mardi au vendredi : 15h-19h
Samedi, dimanche
et jours fériés : 10h-17h

Horaires d'hiver (nov. - février)
Lundi : fermé
Mardi au vendredi : 14h-17h
Samedi, dimanche
et jours fériés : 10h-17h

UN FEU DE CHEMINÉE SANS FUMÉE

Le site www.energie-environnement.ch est une plateforme commune d'information de différents services cantonaux d'énergie et d'environnement. On y trouve notamment des conseils et les gestes à adopter pour économiser de l'énergie. Evoquons un conseil de saison : faire du feu sans fumée.

Il n'y a pas de fumée sans feu. Ce d'autant plus qu'un feu produit principalement de la fumée à l'allumage car la température n'est pas encore assez haute pour une combustion optimale. Toutefois, il est favorable de réduire la fumée émise car d'une part, elle indique que le bois ne brûle pas correctement et d'autre part, que le foyer

dégage des particules fines toxiques et cancérigènes (PM10) en quantité trop importante.

Ainsi, pour réduire l'émission de PM10, il faut absolument utiliser du bois naturel et bien sec. Les bûches, de moins de 10 cm de diamètre, doivent au préalable s'imprégner de la température ambiante de la pièce, car le bois froid brûle mal. Par ailleurs, et contre toute attente, il est conseillé d'allumer un feu de cheminée par le haut et non pas par le bas. Le papier-journal et le carton sont des éléments à proscrire. Il vaut mieux opter pour 3-4 bûchettes de sapin sec

au-dessus d'un allume-feu. Aussi, un ramonage régulier réduit le dégagement de substances polluantes et le risque d'incendie. Les plus prévoyants peuvent opter pour des filtres à particules pour cheminée voire moderniser leur cheminée en l'équipant de portes en vitrocéramique ou d'un foyer intérieur en fonte d'acier. Bien que plaisantes et décoratives, les cheminées ouvertes sont particulièrement polluantes et dérèglent les entrées d'air, notamment l'air chauffé ! Enfin, le poêle suédois reste somme toute l'alternative la plus efficace et écologique à une cheminée.

UN SAPIN DURABLE

Avec l'arrivée imminente des fêtes de fin d'année, de nombreux sapins verdissent les rues et les marchés. Pour celles et ceux qui n'ont pas encore acheté leur sapin, la startup Ecosapin, située à Cottens, propose des sapins en pot. Livrés à domicile selon le jour de votre choix, ces écosapins sont récupérés sur le pas de votre porte après les fêtes, puis replantés. Plusieurs tailles et couleurs de pots sont proposées, ainsi que des décorations.

Outre un acte de consommation responsable, l'achat d'un sapin en pot présente des avantages. Leur odeur est plus fraîche et perceptible. Ils présentent également des branches plus fermes et leurs aiguilles tiennent davantage.

Pour plus d'informations
ou pour toute commande :
www.ecosapin.ch
021 539 11 16

ROSELIÈRE – UN TRI PROPRE ET RESPONSABLE !

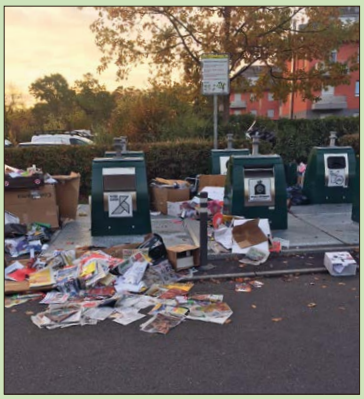

La propreté du point de récupération de la Roselière est l'affaire de tous. La récupération du papier est particulièrement problématique sur ce site. En effet, le service technique communal a constaté à plusieurs reprises des piles de papier, des cartons mais aussi d'autres déchets hors des bennes. Des débordements intolérables, ce d'autant plus que les bennes n'étaient pas encore pleines.

Pour rappel, le règlement relatif à la gestion des déchets stipule que les cartons doivent être démontés, pliés et glissés dans le conteneur prévu à cet effet. Les cartons trop volumineux doivent quant à eux être déposés à l'Espace de récupération des Châtats.

La Commune se réserve le droit de rechercher et de sanctionner les personnes qui ne respectent pas les règles de ramassage des déchets.

Social et jeunesse

UNE NOUVELLE SAISON POUR LA PATINOIRE

La saison 2017-2018 de la patinoire est ouverte ! De nombreuses activités attendent les amateurs de glisse. Comme chaque année, le Centre sportif de la Vigne Blanche met des patins et des patinettes à disposition pour la somme de CHF 2.- par enfant et CHF 4.- par adulte. Petits et grands peuvent également s'initier à l'eisstock, un sport d'hiver amusant et convivial, les mercredis dès 18h et les samedis dès 10h. La patinoire est spécialement réservée aux classes de l'école de Bellevue tous les jours pendant les heures scolaires, à l'exception du mercredi. Les enseignants intéressés sont priés de prendre contact avec Anne Dufour en écrivant à l'adresse givb@mairie-bellevue.ch. Les horaires de la patinoire sont détaillés dans le programme du Centre sportif disponible sur le site de la commune.

Qui plus est, des cours de patinage artistique gratuits seront également donnés par Jessica, monitrice. Inscription obligatoire auprès du chalet. Enfin, une disco sur glace aura lieu le 3 février entre 18h et 23h avec DJ Mau.

SORTIES LOISIRS EN FAUTEUIL ROULANT

La Commune s'est associée à l'offre de la Fondation Foyer-Handicap qui consiste à proposer des chèques de transport « loisir » aux personnes en fauteuil roulant. De plus amples informations suivront prochainement.

TRANSPORT GRATUIT À BALEXERT POUR NOS AÎNÉS

Les Mairies de Genthod et Bellevue continuent leur collaboration en renouvelant l'offre de transport gratuit, chaque premier mardi du mois, au centre commercial de Balexert.

Vos déplacements et vos éventuels achats sont ainsi facilités. Ce moment vous permet également de rencontrer d'autres Bellevistes et Gentousiens. L'assistante sociale de Genthod est présente à chaque sortie et reste à votre entière disposition. Pour le retour, le minibus peut vous ramener dans votre quartier.

Dates 2018 :
6 février, 6 mars, 3 avril, 8 mai,
5 juin, 3 juillet, 4 septembre,
2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

Le minibus part de Genthod
et effectue deux arrêts à Bellevue,
pour vous conduire ensuite au
centre commercial.

Horaires départ :
14h40 sur le parking de la Vigne Blanche ou
14h45 sur le parking de la mairie.

Horaire retour :
17h de Balexert, un point de rendez-vous est fixé sur place.

Aucune inscription n'est nécessaire.

UNE BELLE FRESQUE AU PARASCOLAIRE

De belles couleurs vives, représentant des animaux, des personnages mais aussi de multiples objets ornent le couloir du première étage du bâtiment du parascolaire. Réalisée par Véronique Rossier, cette fresque, fraîchement terminée, illumine le bâtiment qui accueille les élèves pour les repas de midi et les enfants de la commune à la bibliothèque. Captivante, elle présente aussi un côté ludique puisqu'elle invite à retrouver les aiglettes d'Eric Buche, dessinateur de « Francky Snow », disséminées sur l'ensemble de la fresque. A vous de trouver la bonne réponse !

ACCUEIL PARENT-ENFANT

Tous les premiers mardis du mois entre 16h et 18h, sauf pendant les vacances scolaires, la garderie les Ticoquins organise un accueil parent-enfant pour les enfants trop jeunes pour aller à l'école. Accompagnés d'un adulte et de leur-s frère-s et sœur-s, les enfants doivent venir avec leur goûter et une paire de pantoufles. L'entrée est libre et des boissons sont proposées aux adultes pour la modique somme de CHF 1.-.

Cet accueil donne l'occasion aux parents et aux enfants de se retrouver dans un cadre chaleureux.

Plus d'informations :
garderie.ticoquins@gmail.com

Culture et loisirs

LE CLUB DES BELLEVISTES ET LEURS GRANDS ÉVÉNEMENTS

En 1974, quelques bénévoles ont lancé une association qui proposait des activités récréatives et culturelles à Bellevue. Aujourd'hui encore, des enthousiastes mettent tout en œuvre pour intégrer les habitants au sein de notre belle commune.

En quelques années, des événements incontournables se sont mis en place et perdurent:

Calendrier de l'Avent
C'est vraiment le cœur de l'association. Dans l'esprit de Noël, au mois de décembre, les Bellevistes se retrouvent chez l'un de leurs voisins qui ouvre une fenêtre du Calendrier de l'Avent. Regardez le programme, venez à la rencontre de vos voisins autour d'un vin chaud et apprenez à connaître les habitants de Bellevue!

L'Escalade
Avec le soutien de la Mairie, le Club organise la fête de l'Escalade avec tous les habitants de Bellevue. Marche aux flambeaux, vin chaud, soupe de l'Escalade, concours de déguisement, chants, sans oublier la délicieuse Marmite de l'Escalade, venez vous replonger en 1602 le temps d'une soirée chaleureuse et vive en couleurs.

Rallye de l'Ascension
Au cours de cette journée riche en énigmes et en surprises, les familles se retrouvent pour trouver les solutions, s'amuser et se restaurer, et si possible, remporter la coupe remise en jeu chaque année.

Ceci, sans oublier les nombreux autres événements, promotions, courses aux oeufs, etc.

Pour les remercier de leur soutien et de leur aide lors de certains événements, les membres sont invités chaque année à une sortie offerte par le Club.

Si vous voulez être au cœur de l'action, rejoignez le comité. Nous sommes tous bénévoles et votre engagement serait plus que bienvenu! Si vous êtes intéressé-e, veuillez nous transmettre vos coordonnées à l'adresse club.bellevistes@gmail.com, et nous serons très heureux de vous contacter.

Si vous souhaitez tout simplement adhérer en tant que membre du Club des Bellevistes, c'est avec un immense plaisir que nous vous rencontrerons lors de nos manifestations.

La commune a besoin de vous. Dynamisez Bellevue, devenez membre du Club des Bellevistes!

VENEZ TROQUER!

L'APEB
L'Association des Parents d'Elèves de Bellevue

L'association des parents d'élèves de Bellevue (APEB) organise un troc à la salle communale le samedi 10 mars 2018 entre 9h et 12h:

> Vendredi 9 mars entre 15h30 et 19h : réception des articles.
> Samedi 10 mars entre 13h15 et 13h45 : retrait et remboursement.

Les élèves de l'école de Bellevue tiendront une vente de pâtisseries pendant le troc.

Les inscriptions, en vue de l'attribution des numéros de vendeur, sont ouvertes auprès d'Heba Ezz El-Din au 076 360 30 36 ou par mail troc.apeb@gmail.com. Merci d'indiquer votre nom, adresse, téléphone et de préciser si vous être membre de l'APEB.

« GRAND-PAPA, TU ES OÙ ? »

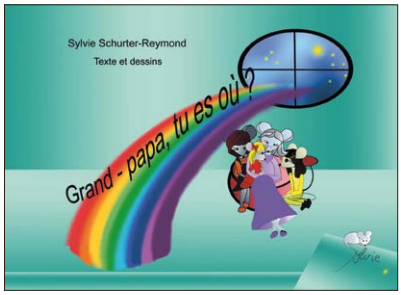

Après avoir publié un conte de Noël, Sylvie Schurter vous propose désormais de découvrir « Grand-papa, tu es où ? » sur le thème de la disparition d'un être cher. Livres et kamishibaïs seront exposés et en vente à l'Espace Santé, chemin des Limites 1A, jusqu'à fin janvier 2018.

FÊTE DE L'ESCALADE : MARCHE AUX FLAMBEAUX, VIN CHAUD ET TRADITIONNELLE SOUPE

RETOUR SUR UNE SOIRÉE DE DÉCOUVERTE DU NÉPAL

En début d'automne, la Commune a accueilli Monique et Bernard Fracheboud, deux jeunes retraités collésiens, qui sont venus présenter leur film sur le Népal dans une salle comble. Le film a permis de découvrir des paysages montagneux magnifiques et des villageois accueillants, sur fond de musique locale.

Ce voyage n'était pas uniquement touristique et sportif, mais avait également un but humanitaire. La famille Fracheboud s'est impliquée en apportant des produits de première nécessité, du matériel scolaire, mais aussi en accueillant durant l'été deux guides népalais, leur permettant ainsi d'approfondir leur connaissance du français : un bel atout pour trouver du travail en tant que guide au Népal.

L'association Singla-Népal, dont Bernard Fracheboud est membre, était également présente. Didier Tavernier, Président de l'association, a prononcé un discours chargé d'émotion, en expliquant notamment les travaux de reconstruction entrepris suite au séisme survenu en 2015.

Cette soirée a également permis à l'association de récolter de nombreux dons. Un grand merci pour eux.

CHÉQUIER CULTURE

La Commune de Bellevue vous proposera une nouvelle fois, l'an prochain, des chéquiers culture qui vous permettront de bénéficier d'un rabais pour des manifestations culturelles (voir liste des partenaires inscrits dans le chéquier).

Le carnet de chèques individuels est nominatif et annuel. Il comporte six chèques d'une valeur de CHF 10.-, valables pour l'année civile 2018.

Les personnes pouvant en bénéficier doivent remplir les conditions suivantes :
> Avoir entre 21 et 64 ans.
> Etre domicilié sur la commune de Bellevue.
> Toucher un subside A, B ou 100% pour l'assurance maladie.
> Etre au bénéfice de l'assurance chômage ou d'une rente AI.
> Ne pas être étudiant.

Ces chèques sont cumulables ! Vous pouvez donc payer deux places avec vos chèques et ainsi vous rendre au spectacle accompagné.

Une lettre est envoyée aux ayants droit en début d'année civile les informant de leur possibilité d'acquérir ce chéquier. Ce dernier pourra être retiré en présentant cette lettre, une attestation de subside à l'assurance maladie et une pièce d'identité à la réception de la mairie.

MÉRITE BELLEVISTE

Le 14 novembre dernier, les membres du Conseil administratif ont eu le plaisir de remettre le Mérite Belleviste à Yves Laplace, écrivain Suisse résidant à Bellevue qui a reçu le Prix Suisse de Littérature 2016 pour son roman « Plaine des Héros », éditions Fayard, 360 pages.

Après quelques mots du Maire, Bernard Taschini, Monsieur Laplace a donné lecture d'un passage de son livre, dans lequel il mentionne Bellevue, avant d'échanger avec les personnes présentes autour d'un apéritif dinatoire.

FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE

Les élèves de l'école de Bellevue vous attendent le jeudi 21 décembre dans la salle communale, à 19h, pour fêter Noël en chansons.

Le Père Noël nous a d'ores et déjà confirmé sa présence ce soir-là, et nous en sommes ravis.

Afin de faciliter l'accès à la salle, un parking provisoire sera à votre disposition sur le terrain de basket de l'école.

Informations pratiques

FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FÊTES

A l'occasion des fêtes de fin d'année, nous vous informons que la Mairie fermera ses portes du vendredi 22 décembre au mardi 2 janvier inclus. Nous vous accueillerons dans la réception provisoire dès le mercredi 3 janvier 2018 selon les horaires d'ouverture habituels.

NOUVEL ARRONDISSEMENT DE L'ÉTAT CIVIL

Sur autorisation du Conseil d'Etat, un nouvel arrondissement de l'état-civil, dénommé «Rive droite du lac» sera créé. Dès le 1er janvier 2018, il regroupera les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix et aura son siège à Pregny-Chambésy. Ce regroupement suit des objectifs d'efficience et de professionnalisation, voulus par le législateur fédéral.

PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ PENDANT LES FÊTES

Le service des passeports et de la nationalité, sis route de Chancy 88, 1213 Onex, fermera ses portes du lundi 25 décembre 2017 au lundi 1er janvier 2018 inclus. Il rouvrira à partir du 2 janvier dès 7h30.

Les personnes de nationalité suisse peuvent toujours venir à la réception de la mairie faire leur demande de carte d'identité (les passeports doivent être demandés à l'Office cantonal de la population et des migrations).

En cas d'urgence, un passeport provisoire suisse peut être émis au bureau de la police de sécurité internationale de l'aéroport international de Genève:
> Lorsqu'il n'est pas possible d'attendre l'établissement d'un document d'identité.
> Lorsqu'il n'est pas possible de présenter une pièce d'identité valable.
> Lorsqu'un document d'identité valable ne remplit pas les conditions du pays de destination.

Attention le passeport provisoire n'est pas reconnu par les Etats-Unis.

Police de sécurité internationale de l'aéroport international de Genève:
> Heures d'ouverture pour les émissions des passeports provisoires: 7h-21h30.
> Heures d'ouverture pour les renseignements téléphoniques: 8h-21h30 au 022 427 58 30.

MÉDAILLE 2018 POUR CHIENS

Les détenteurs de chiens peuvent se présenter à la Mairie afin de retirer la marque de contrôle officielle (médaille) de l'année en cours dès le mois de janvier 2018. A noter que dès le 1er avril 2018, tout chien devra la porter de façon visible sur le collier.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ AVANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Pour éviter les risques de cambriolage pendant les fêtes de fin d'année, retrouvez ci-dessous une série de conseils:

> Verrouiller les portes et fenêtres.
> Vider la boîte aux lettres.
> Laisser la lumière ou la radio allumée.
> Prévenir le voisinage de votre absence.
> Ne pas laisser vos objets de valeur à portée de main.
> Renforcer la sécurité: alarmes, vitrages antieffraction.
> Ne pas indiquer votre absence, soit sur le répondeur téléphonique ou via les réseaux sociaux.
> Rester attentif à toutes sortes d'événements inhabituels (un véhicule, un inconnu, des personnes s'attardant aux abords des immeubles ou propriétés).
> Ne pas répondre aux questions liées à votre mode de sécurité, que cela soit par téléphone ou à la porte. Des personnes peu scrupuleuses pourraient en abuser.
> Ne jamais cacher vos clés à l'extérieur, sous le paillasson ou sous un pot de fleurs.
> Faire garder votre courrier à la Poste.
> Simuler votre présence, comme indiqué sur la page de la prévention suisse de la criminalité www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage.
> Bien que la majorité des cambriolages se produisent de jour, ne pas sous-estimer l'importance de l'éclairage dans la lutte antieffraction et installer une minuterie, surtout le soir et pendant les mois d'hiver. Elle simulera votre présence à intervalles irréguliers dans différentes pièces de votre habitation.
> Composer le 117 si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage ou tout autre fait qui vous semble suspect.

Agenda

Nous vous rappelons que **la patinoire du Centre sportif** de la Vigne Blanche a ouvert ses portes pour l'hiver depuis le 25 novembre et ce, jusqu'au mois de février 2018 (selon météo).

DÉCEMBRE 2017

Tout le mois	Calendrier de l'Avent, organisé par le Club des Bellevistes, 18h30 - 19h30
02.12 - 03.12	Marché de Noël, organisé par les artisans de Bellevue, salle communale
Vendredi 8	Fête de l'Escalade, salle communale, 17h45
Mardi 12	Calendrier de l'Avent de la mairie, salle Colovacrum, 18h30 - 19h30
Jeudi 21	Fête de Noël de l'école, salle communale, 19h
25.12 - 05.01	Vacances scolaires

FÉVRIER 2018

Samedi 3	Disco sur glace, patinoire de la Vigne Blanche, 18h
12.02 - 16.02	Vacances scolaires

MARS 2018

Dimanche 4	Votations populaires, local de vote
Mardi 6	Séance du Conseil municipal, salle du CM, 20h30
Samedi 10	Troc, APEB, salle communale, 9h - 12h

JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNÉE !

Mairie de Bellevue
329 route de Lausanne
Case postale 44
1293 Bellevue
T 022 959 88 20
F 022 959 88 21
info@mairie-bellevue.ch
www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouverture de la réception
Lundi, mardi de 13h30 à 16h30
Mercredi de 9h à 13h
Jeudi de 13h30 à 19h
Vendredi fermé

Le journal communal est préparé et édité par la Commune de Bellevue. Il paraît quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

La rédaction invite les associations communales qui souhaiteraient publier des informations dans le journal, à transmettre leurs textes au minimum un mois avant la parution à l'adresse : info@mairie-bellevue.ch.

Copyright photos :
Mairie de Bellevue, Gérald Rüegsegger, Ecosapin, Georges Savary, Club des Bellevistes

Graphisme :
Z+Z, www.zplusz.ch

Impression :
Atar Roto Presse SA

Imprimé en Suisse à 1350 exemplaires sur papier FSC 100% recyclé

LE RESPECT ÇA CHANGE LA VIE

Cité de l'énergie Bellevue european energy award